

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 14 octobre. — M. Bayard, sous secrétaire au ministère des affaires étrangères à Lisbonne, est arrivé à Londres, comme passager à bord du bateau à vapeur le *Royal Far*, qui a apporté les dernières nouvelles du Portugal. Il est chargé de remettre au duc de Leuchtenberg l'épée que don Pedro lui a léguée, et de l'inviter à se rendre sans délai à Lisbonne. Il est probablement porteur des documents qui sont nécessaires pour dresser l'acte de mariage, de sorte que l'alliance entre la reine de Portugal et de l'époux choisi par don Pedro, aura lieu sous un bref délai. M. Bayard quittera bientôt Londres pour continuer sa route. M. le baron Mortier, ministre français à Lisbonne, avait quitté cette ville pour ne pas être présent au mariage, et n'avoir pas lieu d'y donner son adhésion. Cette union est aussi désapprouvée par les cours de Russie, de Prusse et d'Autriche, qui voudraient bien la faire échouer, mais leurs démarches près la cour de Munich ont été infructueuses. Des lettres particulières de Lisbonne disent que la population témoignait le plus vif regret à l'enterrement de don Pedro, et que des milliers d'homme de la classe inférieure achetaient des torches pour l'accompagner.

— On apprend d'Alexandrie qu'aussitôt qu'on avait reçu la nouvelle que le gouvernement anglais était disposé à favoriser le projet d'une communication avec les Indes, par le moyen de bateaux à vapeur, le pacha a ordonné la construction d'une route en fer entre le Caire et Suez; les rails devaient être apportés d'Angleterre. Cependant on croit que cette route ne sera achevée que dans deux ans.

FRANCE

Paris, le 15 octobre. — Le journal ministériel se renferme dans son silence sur les affaires de la frontière d'Espagne.

— Mina a dû prendre, le 9, le commandement de l'armée d'opération.

— On nous écrit d'Elbeuf : « Le projet d'enquête annoncé par le ministère, et dont la fin est un nouveau tarif de douanes, produit ici une sensation inexprimable. La révolution de juillet elle-même avait peut-être moins remué notre population. On parle de baux à résilier comme à la suite d'événements de force majeure; nos plus justes, nos plus irrités contre le gouvernement, qu'ils accusent d'avoir vendu la France à l'Angleterre. Nous avons bien quelques fabricans habiles, MM. Ch... G..., L..., B..., qui paraissent peu inquiétés des concurrences qui les menacent, à la condition que les droits sur les instrumens du travail seront réduits, en même temps que les taxes qui frappent les produits ouvrés des fabriques étrangères. Mais, en général, tout n'est ici que colère ou consternation.

— M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder à M. Adrien Boieldieu, fils du célèbre compositeur, une indemnité annuelle de 1,200 fr. sur les crédits des beaux-arts.

— Voici les noms des personnes qui ont été désignées par la ville de Rouen pour aller à Paris représenter, auprès du conseil supérieur du commerce, les intérêts des cinq principales branches d'industrie de cette ville. Se sont : pour les manufactures d'indiennes, M. Kettinger; la filature, M. Crépet; la teinturerie, M. Prudhomme-Duchemin; la bonneterie, M. Cagnard; la commission, M. Izarn. — Le refus de M. H. Barbet, maire, a invité les filateurs de Rouen et des communes environnantes à se réunir mardi 14, pour procéder à la nomination d'un nouveau délégué.

— M. Persil vient d'adresser à tous les archevêques et évêques de France la circulaire suivante :

« Monseigneur, vous avez cru devoir adresser à messieurs les curés de votre diocèse, par la voie de l'impression, la lettre encyclique du pape relative à l'ouvrage de M. de La Mennais intitulé : *Paroles d'un Croquant*.

« Quel que soit le but de cette lettre du souverain pontife, quelque répréhensible que soit le livre qu'elle condamne, le gouvernement doit regretter, monseigneur, que le zèle l'ait emporté, dans cette circonstance, sur les prescriptions de la loi.

« L'art. 1^{er} de celle du 18 germinal an X dit expressément qu'aucune bulle, bref, rescrit, décret, mandat, provision, signature servant de provision, ni autres expéditions de la cour de Rome, même ne concernant que les particuliers, ne pourront être reçus, publiés, imprimés, ni autrement mis à exécution sans l'autorisation du gouvernement. »

« Cette doctrine n'est pas nouvelle; c'est celle des anciens parlemens du royaume. Les simples condamnations en matière d'écrits n'en ont jamais été exceptées.

« Il est vrai que les journaux, sans en excepter le *Moniteur*, dans sa partie non officielle, ont également publié l'encyclique; mais cette indiscrétion, blâmable à tous égards, n'autorisait pas le clergé de France à lui donner une publication officielle. C'était dépouiller le gouvernement d'un droit auquel il ne pourrait renoncer sans compromettre les premiers principes de notre droit public.

« Je me plais à reconnaître, monseigneur, que la doctrine consacrée par cet acte du saint-père n'a rien que de louable et qui ne doit tourner au profit de l'ordre; mais je croirais manquer à mes devoirs si je ne vous invitais à l'avenir à vous soumettre à la stricte exécution de la loi, dont je sais que vous ne vous êtes écarté que dans les meilleures intentions.

« Agréez, etc. » *Persil.*

— Dans la nuit du 6 au 7 courant, quelques détenus, à l'abbaye de Loos, près de Lille, ont tenté de mettre le feu à cet établissement. Heureusement les gardiens s'étant aperçus de cette tentative, en ont empêché l'exécution : un matelas seul a été consumé.

— Tous les journaux ont été induits en erreur sur le compte de Mgr. l'archevêque de Paris, en ce qui concerne l'inhumation de notre célèbre Boieldieu. Voici le véritable état des choses. Le domicile du défunt n'était pas sous la paroisse St-Roch, mais bien dans la circonscription paroissiale de la petite église Saint-Jean, dans le quartier du faubourg Montmartre. Les amis de Boieldieu, voulant donner de l'éclat à son enterrement, reconnaissent l'impossibilité de célébrer dignement les obsèques dans une chapelle aussi mesquine; ils s'adressèrent en conséquence au curé de St-Roch. Celui-ci répondit qu'il n'avait pas le droit d'empêcher sur la juridiction ecclésiastique d'un confrère, et qu'il ne pourrait accueillir la demande qui lui était faite qu'avec l'agrément du curé de l'église St-Jean. Celui-ci, soit qu'il ne voulut pas perdre une aussi belle occasion pour sa fabrique, soit pour tout autre motif, refusa la permission de faire célébrer le service divin dans une autre paroisse. C'est en conséquence de ce refus que la cérémonie a eu lieu aux Invalides.

— La *Tribune* a été saisie avant-hier à la poste et dans ses bureaux, pour le compte rendu de l'affaire de MM. Mathé, Viguette et Lebon, dont le premier a été condamné à cinq ans de prison pour avoir engagé des ouvriers à se coaliser; les deux

autres ont été acquittés. Cela fait le 102^e procès que subira ce journal.

— Le célèbre antiquaire suédois, M. Schroder, professeur et bibliothécaire en l'université d'Upsal, vient d'arriver à Paris, où il doit séjourner pendant quelque temps, pour faire des recherches dans nos bibliothèques, avant de finir un ouvrage historique sur le moyen-âge, intitulé : *Scriptores rerum suecicarum mediæ ævi*.

— *L'Ami de la Religion*, antagoniste acharné de M. de La Mennais et de son école, nous apprend une affaire assez étrange. L'abbé Jean de La Mennais, frère de l'auteur des *Paroles d'un Croquant*, avait été élu l'année dernière, supérieur des missions et des frères de la doctrine chrétienne. On sait que l'abbé Jean a commencé, comme l'avait fait son frère, par se soumettre aux encycliques, et même s'était publiquement prononcé contre les *Paroles d'un Croquant*; mais il paraît qu'on aura exigé plus de lui, et il aura fini par élever quelque résistance. Il a été destitué de toutes ses fonctions par l'évêque de Rennes qui s'est mis à la tête tout à la fois des missions et des écoles. Deux professeurs du petit séminaire de St-Méhen ont également été renvoyés. Alors l'évêque a nommé supérieur des missions l'abbé de Coedro.

— On mande de Londres, 9 octobre :

« On dit qu'un service de pigeons est maintenant régulièrement organisé de manière à apporter assez vite les opérations de la bourse de Paris pour qu'on puisse ici opérer le lendemain. Ainsi l'on a connu ici le mardi la baisse des valeurs espagnoles qui avait signalé la bourse de Paris lundi, et l'on avait réalisé d'immenses bénéfices en vendant à nos prix élevés, et en rachetant au rabais, que le rapport régulier de la bourse de Paris produit nécessairement, le tout sans le plus léger risque. Toute tentative pour découvrir les parties intéressées dans ces scandaleux tripotages a échoué. D'après les observations qui ont été faites, cependant on croit que le plan des entrepreneurs consiste à envoyer les pigeons à 60 milles de Calais, puis de leur faire traverser le canal et de lâcher de nouveau ces courriers ailés de Douvres à Londres. Un grand nombre de curieux sont restés en observation pour tâcher de découvrir la piste et dérouter, s'il était possible, les messagers; mais tous les soins ont été superflus. Cette surveillance a du moins guéri quelques-uns de nos spéculateurs, exclusivement curieux, de leur manie d'agiotage; mais elle doit être plus préjudiciable encore à ces courtiers qui ne font autre chose que le métier des nouvelles et le tripotage des fonds. »

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Un frais et vigoureux vieillard se présente comme prévenu de mendicité.

« Messieurs, s'écrie-t-il, je demande le rappel à l'ordre du sergent de ville qui... »

M. le président. Dites-nous d'abord votre nom.

Le prévenu. Durand, dit Jean-Louis. Je demande le rappel à l'ordre du...

M. le président. Votre état ?

Le prévenu. Ah! m'y voilà : eh bien, je demande le rappel à l'ordre du sergent de ville qui a osé me dire chiffonnier. Chiffonnier moi ! jamais... Soldat, vieux soldat, toujours vieux soldat !

M. le président. Ce n'est pas une raison pour demander l'aumône.

Le prévenu, avec feu et ébranlant la barre d'un coup de poing. L'aumône, moi, moi, moi... faux, faux, faux... Je voulais acheter de vieilles croûtes chez un marchand de vin. Dam ! écoutez donc, on n'est pas Louis d'or.

Le sergent de ville. Il était son chapeau.

Le prévenu. Je demande encore le rappel à l'ordre, comme si la police avait le droit d'empêcher d'être honnête. Je vous dis que je voulais acheter de vieilles croûtes. Comme dit cet autre, j'allais à la chasse aux croûtes avec un

fusil de toile; c'est pas vrai peut-être? Monsieur le président, voulez-vous envoyer de ces messieurs pour voir si c'est pas vrai qu'on vend des croûtes à la Halle. M. le gendarme, dites donc voir à ces messieurs, si c'est pas vrai qu'on vend des croûtes.

Le tribunal renvoie le prévenu.
Le prévenu. Messieurs, je vous remercie; au plaisir de vous revoir.

Le président. Tâchez, au contraire, de n'y plus revenir.
Le prévenu. Ah! c'est juste, je disais une bêtise.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 16 OCTOBRE.

S. M. la reine des Français et les princesses Marie et Clémentine sont arrivées hier au soir au château de Laeken.

— On lit dans le *Courrier Belge* :

« Le *Courrier français* est mal informé lorsqu'il croit que le duc de Wellington a aliéné le fond de sa dotation de prince de Waterloo. La vérité est qu'il a fait vendre depuis longtemps, c'est-à-dire plusieurs années avant la révolution de 1830, tous les bois croissant sur environ la moitié des terrains qui lui ont été donnés, et que cette moitié a été convertie depuis lors en terres labourables, louées à divers particuliers. Cette opération, vu la bonne qualité et la situation de ces terres, a certainement augmenté les revenus de la dotation; mais c'est à cela que se bornent les changemens opérés dans les biens qui en font partie. »

— M. Narcisse, 2^e régisseur des théâtres royaux, est mort ce matin, d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

LIEGE, LE 17 OCTOBRE.

DU TORT QUE CAUSE L'AGIOTAGE A LA PRODUCTION.

Les dernières catastrophes produites par les agitations de la bourse ont frappé les imaginations d'une sorte de terreur. Cependant nous croyons être dans la vérité en soutenant que les malheurs extérieurs, sensibles, de cette maladie sociale qu'on appelle l'agiotage, n'en sont pas les résultats les plus déplorables, bien qu'ils en soient les plus dramatiques et les plus facilement compris. Sans doute c'est une grande calamité que la perte des fortunes particulières, mais le mal a une portée beaucoup plus grande puisqu'il arrête les progrès de la fortune publique.

Le jeu dérobe à la production d'un peuple, et c'est à dire à son revenu, un capital, producteur énorme et il fait payer aux contribuables tous les bénéfices que font les prêteurs de fonds publics.

Nous lisons dans le Manuel de la bourse qui vient d'être réimprimé à Bruxelles, qu'il se fait par jour à la bourse de Paris pour quarante millions d'affaires à terme. Mais ce calcul ne porte que sur les ventes et comme celles-ci répondent à une seconde somme équivalente qui est celle des achats, il faut doubler la somme de quarante millions et la porter à quatre-vingt. Ainsi donc il se fait à la bourse de Paris sur les seules opérations à terme un mouvement d'affaires de 24 milliards par an.

Comme les opérations à terme ne constituent que les 4/5^{mes} des opérations générales de la bourse; nous porterons leur ensemble à vingt-neuf milliards.

Il ne faut pas croire néanmoins que ce mouvement d'affaires entraîne un mouvement égal de fonds. Le même écu sert à une série de transactions et d'ailleurs sur la grande majorité des marchés qui se concluent on ne paie que les différences. Nous restreindrons donc notre évaluation du capital alimentaire de ce jeu, et nous le supposons seulement être la 58^{me} partie du mouvement général des affaires de la bourse, c'est à dire de 500,000,000 de francs.

Quoique les transactions de bourse aient un faux air commercial, puisqu'elles constituent des échanges; il n'est pas nécessaire, pensons-nous, de prouver que tout s'y borne à des échanges improductifs, à une seule migration de titres et d'argent d'un portefeuille ou d'une bourse dans une autre, à des virements de fonds tout-à-fait stériles. Le jeu retranche donc du capital producteur de la France l'énorme somme d'un demi milliard que nous avons obtenue par l'évaluation la plus réservée et la plus timide.

Tout le numéraire circulant en France n'est que de cinq fois cette somme; en supposant que cette somme, en désertant la bourse pour se porter dans les ateliers ou les fermes, entrât pour une part proportionnelle dans la création des richesses agricoles ou industrielles, elle enrichirait la France de près d'un milliard huit cent millions puisque 500 millions sont à cette dernière somme, comme deux milliards et demi à 9 milliards, totale de la production générale.

Sous le point de vue social, la destination contraire du capital agiotage, produirait un résultat peut-être encore plus grand. Tous ceux qui participeraient à cette nouvelle diffusion de richesses et qui étant pauvres aujourd'hui se trouvent par l'effet de leur indigence dans le parti de l'attaque aux institutions, par l'effet opposé de leur bien-être passeraient alors dans le parti de la résistance.

Nous venons d'établir que l'agiotage dérobe les populations par une production négative, nous allons démontrer qu'il les dérobe par un accroissement réel d'impôts.

En parcourant le tableau des cours publics depuis les premières années de la restauration jusqu'en juillet 1830, les oscillations de la bourse décrivent une échelle effrayante; le premier emprunt 5 pour cent avait été contracté à 55 et au mois de février 1829, il avait atteint 109 frs. et 88 c.

Ainsi l'amortissement va prendre le coupon de rente élevé de 55 au pair, dans la main du détenteur, et comme l'amortissement n'est qu'un impôt, il est incontestable que ce sont les deniers des contribuables qui paient la différence. MM. Rotschild et autres exercent donc en France et ailleurs le droit régalié de l'impôt.

Mais l'impôt, quoique productif de l'ordre public et des plus impérieuses nécessités sociales, n'en est pas moins une dépense improductive dans l'acception ordinaire du mot. Donc en ajoutant la dotation de l'amortissement au total du capital agiotage, on obtient un déficit bien réel entreteu dans la production d'un pays par l'effet de l'agiotage.

Nous apprenons qu'il est question de former à Liège une nouvelle association musicale. Elle se propose de donner quatre concerts par année; le montant des recettes serait consacré au paiement de pensions aux veuves des artistes, membres de l'association. Nous applaudissons à ce projet. Nous sommes certains que cette institution trouverait beaucoup de sympathie dans notre population, et que chacun s'empresserait de concourir à son succès.

Les 1^{er} et 2^e bataillons du 4^e régiment de ligne, dont nous annonçons hier l'arrivée pour le 18, n'arriveront à Liège que le 21.

— Des lettres de Madrid du 8 annoncent que dans la séance de ce jour, la chambre des procureurs a adopté à l'unanimité le projet de loi qui exclut de la couronne don Carlos et ses descendants et qui les bannit à perpétuité du territoire espagnol.

— On écrit de Tournay, le 14 octobre :

La remise des croix de fer aux militaires de notre garnison qui ont été blessés en combattant en septembre 1830, a eu lieu dimanche à midi sur la Grande-Place avec beaucoup de solennité, en présence d'un détachement de garde civique et des troupes composant la garnison. Les sieurs FONSNY (Antoine), brigadier, et DELEGIGNE (Auguste-Félix), cuirassier, ont obtenu cette distinction. En leur remettant la croix de fer, M. le commandant de la place leur adressé une allocution.

— Le prospectus du nouvel emprunt du Grand-Duché de Hesse-Darmstadt a été distribué hier par le correspondant de la maison de M. A. de Rotschild et fils de Francfort sur Mein. L'emprunt est divisé en 95,000 billets de primes de fls. 25 au pied de 24 fls. chaque; l'amortissement s'effectuera moyennant des primes, pendant 44 tirages annuels dont le premier aura lieu quinze mois après l'apparition des titres; le minimum des primes est de 27 fls. et le maximum de 50,000 fls. suivant l'état annexé au plan de l'emprunt. Le prix de souscription des billets de prime est fixé à 94 pour cent du

capital nominal et les versements se feront 16 pour cent le jour de l'émission des titres et 14 p. c. un, deux, trois, quatre, cinq et six mois après cette émission, les paiements calculés audit prix de 94 pour cent.

— Le 4 de ce mois, le nommé Lang, cultivateur à Burange, ayant eu l'imprudence de lier à l'entour de lui la longe du licol d'un poulain qu'il conduisait au pâturage, en a été la triste victime. Le cheval, on ne sait pour quels motifs, s'emporta et entraîna le malheureux Lang, à travers les champs; ce dernier ne tarda pas à succomber malgré les prompts secours qui lui avaient été portés.

— Voici un nouveau moyen de fraude découvert récemment à Mayence, où depuis quelque temps, le commerce de contrebande paraît prendre beaucoup d'extension :

« Il y a quelques jours, un chariot chargé de veaux vivans franchit les portes de la ville, c'est là un événement qui n'a rien de remarquable, et qui se répète très-fréquemment; mais en comptant les têtes pour faire acquitter l'octroi municipal on s'aperçoit que quelques veaux sont morts. Cet accident paraît étrange; on veut examiner les animaux de plus près et l'on découvre que ce ne sont que des peaux de veaux cousues artistiquement ensemble et remplies de marchandises assujéties aux droits de douane. On dit que la prise faite en cette occasion par les employés de douanes est fort importante. »

— On lit dans le *Phare* : « M. Mathieu, notre peintre d'histoire, est, dit-on, nommé professeur à l'école de peinture de Louvain. »

— Le *Moniteur* d'hier contient un tableau offrant le résumé de toutes les condamnations à la peine capitale prononcées en Belgique de l'an IV (1796) à l'année 1833 inclusivement. Il en résulte que pendant ce laps de temps 1007 condamnations ont été prononcées par les tribunaux, ce qui donne une moyenne proportionnelle de 26 1/2 par an. Les deux termes extrêmes de cette proportion se trouvent dans l'an IX (1801), où il y a eu 90 condamnations, et dans l'année 1830, qui n'en a vu que 2.

Sur ces 1007 condamnations 606 seulement ont été exécutées; 101 ont été commuées, 53 jugemens ont été cassés, et 68 condamnations ont eu des résultats inconnus.

Les assassinats y figurent au nombre de 402; empoisonnemens 22; parricides 12; infanticides 30; meurtres et vols 45; vols avec circonstances aggravantes 339; incendies 64; fausse monnaie 23; vols sur chemin public 3; rébellion 2; provocation à la guerre civile 1; idem au renversement du gouvernement 4.

Nous avons remarqué que dans l'an IX, 30 condamnations à la peine capitale ont été prononcées, dont 28 pour assassinats, 8 pour vols suivis de meurtre, 51 pour vols avec circonstances aggravantes et 2 pour incendies. Les années suivantes ont dû décroître sensiblement le nombre de ces condamnations, et en 1833, on n'en a prononcé que 7 qui ont été commuées en celles des travaux forcés.

Dans ce laps de temps, on ne compte que 3 condamnations capitales pour vols avec récidive sur les chemins publics. En 1832 deux contumaces furent condamnés à la peine de mort pour délit politique, mais ils furent acquittés par arrêt contradictoire.

Le relevé qui précède ne comprend pas la statistique des provinces du Limbourg et du Luxembourg, dont les archives manquent; mais tout porte à croire que la même proportion décroissante des condamnations s'est fait remarquer dans ces deux provinces comme dans tout le reste du royaume.

Les journaux de Bruxelles font tous aujourd'hui un brillant éloge du drame de M. Noyer, *Jacques-line de Bavière*. Voici ce que porte l'*Emancipation* :

« Dès l'exposition, claire et rapide, la marche de l'ouvrage a été assurée. L'intérêt puissamment excité dans les deux premiers actes s'est constamment accru jusqu'au quatrième où quelques coupures sont nécessaires. »

Le caractère de Jacqueline est vigoureusement tracé; celui de Borselle, qui excite un si vif intérêt, trahit peut-être quelques réminiscences dont nous ne ferons pas de reproches à l'auteur, qui en cela comme partout, a puisé ses inspirations à de bonnes sources.

Il n'y a pas un acte qui ne contienne plusieurs scènes remarquables; le style, presque partout nerveux et concis, est surtout habilement empreint d'une teinte historique répandue sur des scènes où la turbulence des partis est reproduite avec un rare bonheur.

La nomination du bailli de Mons, chef de la corporation des bouchers, est d'une originalité qui a provoqué de bruyants et unanimes applaudissements; cette piquante et spirituelle satire des élections populaires suffirait seule pour assurer la fortune de l'ouvrage.

Le cinquième acte surtout contient des beautés du premier ordre. La scène des conjurés, la mort de Borselle dans le souterrain de Saint-Jacques attestent un talent qui promet un brillant avenir; au lieu de la fin si bourgeoise que lui fournissait la légende, l'auteur, mettant de côté tout scrupule d'exactitude, et se fiant à son génie, a couronné hardiment son œuvre par un dénouement qui a laissé une impression profonde dans l'âme des spectateurs.

On lit dans le *Nouvelliste* du Limbourg :

Dans notre n° du 12 de ce mois (voir notre n° du 15), nous avons rendu compte d'une excursion faite sur notre territoire par quelques soldats hollandais.

M. le colonel Brialmont, commandant supérieur de la forteresse de Venloo, nous transmet de nouveaux renseignements à ce sujet que nous nous empressons de publier :

Venloo, le 14 octobre 1834.

Monsieur le rédacteur, j'ai lu dans votre journal du 12 de ce mois les détails d'une violation de territoire qui a été commise le 22 septembre dernier par les troupes hollandaises, cantonnées à Heumen (sur un point où nous n'avons pas de poste), mais votre correspondant a omis ou oublié de vous dire qu'une partie des troupes de cette place étant cantonnées à Bergen, Heyen et Gennep, à l'effet de protéger le commerce et les sujets Belges; M. le capitaine Rothennel, qui est chargé de ce commandement, s'est rendu de suite à Mook, et a, en vertu des instructions qu'il a reçues, fait près des autorités militaires hollandaises les démarches énergiques qu'exigeait la gravité de ce fait.

Il en est résulté que les deux soldats hollandais de la 8^e afdeling, qui de leur propre chef s'étaient rendus coupables de ces excès, ont été mis en arrestation, ainsi que le sous-officier, qui ce jour-là commandait la garde placée à la frontière; qu'en outre, les dégâts commis par eux ont été immédiatement payés.

Depuis lors tout est resté à la frontière, dans la tranquillité la plus parfaite, et la navigation de la Meuse jusqu'à Mook, jouit en ce moment de toute la liberté possible; les mesures prises pour la protéger ayant en le résultat le plus satisfaisant.

Veuillez, monsieur, dans l'intérêt de la vérité, insérer la présente dans l'un de vos plus prochains numéros, et agréer les marques de ma considération distinguée.

Le colonel commandant supérieur de la forteresse de Venloo, *Brialmont*.

V. SPECTACLE. — Bulletin de la semaine.

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, en vous écrivant à la hâte quelques lignes sur la représentation de dimanche dernier, je vous promettais d'y revenir. Le temps m'ayant manqué, je vous adresse aujourd'hui le bulletin complet de la semaine théâtrale; c'est d'ailleurs ce que je me propose de faire chaque semaine, si vous le trouvez bon. Je vais procéder par ordre.

1^{re} soirée. — Dimanche. — Dimanche donc on jouait le *Jeune Mari*, comédie en trois actes de Mazères, et *Zampa*, chef-d'œuvre d'Hérold.

Malgré quelques bruits sinistres qui avaient circulé dans la journée, cette représentation n'a pas été troublée un seul instant et le public le plus nombreux que nous ayons encore eu depuis l'ouverture de la saison théâtrale, a paru constamment satisfait. Et d'abord je dois m'expliquer sur la nature de ces bruits. On disait que beaucoup de personnes, mé-

contentes que le rôle de *Zampa* eût été confié à M. Gellas tandis qu'elles auraient préféré le voir remplir par M. Teisseire, avaient résolu de ne pas écouter le premier. Je ne sais si le fait est vrai; mais en tout cas, je dirai franchement ce que je pense là-dessus au risque de déplaire à quelques-uns. Il me semble qu'il serait peu équitable de faire une opposition systématique, et que condamner un artiste avant de l'avoir entendu, ce serait de la part du public mal comprendre ses plaisirs. En effet, si le rôle de *Zampa* a été confié à M. Gellas, c'est que très probablement M. Teisseire ne le connaît pas; c'est qu'il devait le lendemain remplir celui de Mergy du *Pré aux Clercs* et qu'il n'aurait pu, sans beaucoup de fatigue, se charger à la fois de ces deux rôles importants; c'est qu'enfin, pour dire toute ma pensée sur M. Teisseire, ce rôle de *Zampa* ne me semble nullement convenir à la nature de son talent, et que malgré tout le charme de sa voix, il est, on doit l'avouer, bien moins acteur que M. Gellas.

On a pu s'en convaincre lundi à la représentation du *Pré aux Clercs*; mais je ne dois pas anticiper; j'arriverai bientôt à cet opéra. — En outre, M. de Mondonville, qui fait chaque jour tout ce qu'un directeur habile peut faire pour mériter les faveurs du public son seigneur et maître, suivant l'expression habituelle de l'un de vos confrères, M. de Mondonville, dis-je, a sans doute pensé qu'il valait mieux partager les rôles entre deux acteurs; ce qui lui permet de mettre un plus grand nombre d'opéras à l'étude et de varier son répertoire.

Au reste le public qui est rarement injuste, quand il s'aperçoit qu'on fait de véritables efforts pour lui plaire, a récompensé M. Gellas des siens par des applaudissements mérités. Ce n'est pas que je prétende que cet acteur ne laisse rien à désirer; loin de là; mais, je le répète, il a trompé l'attente de bien des gens, en montrant souvent un véritable talent de comédien, et sauf quelques passages où la faiblesse de sa voix était seule évidente et non le manque de méthode, il a rempli ce rôle long et fatigant de manière à mériter les suffrages du public.

D'ailleurs ce bon public devait être disposé à l'indulgence; il venait de rire à la représentation du *Jeune Mari*, petite comédie fort gaie, qui avait précédé *Zampa*. L'excellent Berger (autre expression stéréotypée par le confrère en question), nous a fort bien rendu toutes les tribulations d'un jeune mari qui a une vieille femme impérieuse, jalouse, acariâtre comme sont toutes les vieilles femmes qui font la folie de prendre un jeune mari; mais je reprocherai cependant à M. Berger un peu d'exagération dans ce rôle qui ne doit pas être chargé. C'est ainsi qu'il me semble ne pas comprendre l'intention de l'auteur lorsque, sorti de Ste-Pélagie et déterminé par les conseils de ses compagnons de captivité à secouer le joug despotique de sa femme, il vient déclarer à celle-ci, en riant comme un fou, qu'il prétend être le maître chez lui. Il doit, au contraire, suivant moi, prendre un ton très-sérieux s'il veut produire de l'effet. Au reste ce rôle en dehors (style de coulisses), n'est pas un de ses meilleurs. N'est-il pas aussi un peu vieux pour un jeune mari?

2^{me} Soirée. — Lundi. Que j'aime bien mieux M. Berger dans le rôle de Danville de *l'École des Vaillards*! C'est là un rôle en dedans, où la passion est presque toujours concentrée, où elle ne fait explosion, qu'à de justes intervalles et toujours à propos. M. Berger a bien compris ce rôle et l'a rendu avec beaucoup d'énergie et de noblesse; il a produit une vive impression dans plusieurs scènes. Cette comédie modèle de bon goût, écrite en vers admirables, a de plus le mérite bien rare de nous montrer un mari vieux et jaloux qui cependant n'est jamais ridicule et inspire beaucoup d'intérêt. Avant M. Delavigne tous les auteurs comiques, sans exception Molière, ou plutôt Molière à leur tête, n'avaient jamais exposé de vieux maris sur la scène que pour les livrer à la risée du public comme des malheureux attachés au pilori. Le public s'est montré si sensible aux beautés étiolées de cette pièce que *Bonard-Franville* et le *duc Léopold* ont passé presque inaperçus en dépit de leur nullité, franchons le mot, de leur absurdité. Je dois aussi des éloges à Mme. Berger et à M. Lemaire qui se sont acquittés de leur tâche avec talent. Si M. Lemaire grimait un peu moins, cela n'en vaudrait que mieux.

Le *Pré-aux-Clercs*, autre chef-d'œuvre d'Hérold qu'on a joué ensuite, a manqué d'ensemble. M. Teisseire qui avait fait tant de plaisir jeudi dernier dans le rôle de *Masaniello*, n'était pas en verve. Il a été d'un froid de glace pendant tout le cours de cet opéra, et n'a semblé s'éveiller qu'à la scène du *Duel* au 3^{me} acte. Les honneurs de la soirée ont été pour M^e. Prévost qui remplissait le rôle de Camille; elle a chanté avec beaucoup d'âme et de goût la romance du premier acte et elle a triomphé de toutes les difficultés musicales accumulées dans son grand air du 2^e acte. M. Marius représentait mal l'élegant marquis de Cominges et il a bredouillé, tout son rôle. M^e. Marcou s'acquitterait mieux du rôle de Nicette si sa voix avait plus d'étendue, mais malheureusement elle lui manque souvent au milieu d'une roulade qui se termine alors par un jeu muet des lèvres et de la tête. M. Jaain fait un personnage par trop piteux de *Cantarelli*, je n'ai pas reconnu cet italien vain, menteur, fanfaron et poltron, tout à la fois. M. Lemaire a chanté d'une manière satisfaisante dans le rôle de Girod. Les chœurs ont été détestables, à tel point que le plus souvent l'orchestre les couvrait entièrement et qu'on ne les entendait pas. Espérons que la prochaine représentation de ce charmant opéra nous offrira plus d'ensemble, et que M. Teisseire prendra sa revanche. Pour rendre justice à tous, je ne dois pas omettre qu'un solo de violon admirablement exécuté par M. Wanson a été fort applaudi.

3^{me} Soirée. — Mardi. Décidément la belle compagnie commence à revenir de la campagne et notre théâtre sera bientôt suivi comme dans la saison d'hiver; c'est vous dire qu'hier mardi il y avait encore chambre presque complète. Le spectacle n'avait cependant rien de bien piquant, si ce n'est pour ceux qui n'avaient pas encore vu une *Aventure sous Charles IX*. Je n'ai rien à ajouter au jugement que j'ai porté sur cette pièce, la seconde représentation a confirmé le

succès qu'elle avait obtenu à la première. Outre cette comédie on jouait le *Confidant*, vaudeville de Scribe dans lequel Berger a été l'excellent Berger comme à son ordinaire, et *Maison à Vendre*, charmante pièce qu'on a revu avec plaisir, comme un vieil ami qui a fait une longue absence. Il est vrai que la musique est un peu *rococo*, mais le dialogue est vif, pétillant d'esprit, l'intrigue est simple et gaie, en un mot, c'est un opéra du bon temps de l'Opéra Comique. M. Gellas, dans le rôle de l'étourdi Versac, a montré beaucoup d'aisance et d'habitude de la scène et il a été parfaitement secondé par M. de Mondonville qui a chanté avec beaucoup de goût.

4^{me} Soirée. — Jeudi. Cette soirée était consacrée tout entière à la mémoire de Boyeldieu. M. de Mondonville fidèle à sa devise, *artiste avant tout*, a saisi l'à-propos. A peigne si la terre a recouvert la dépouille mortelle de l'illustre compositeur, qu'il vient lui rendre les honneurs dus au génie. En cette circonstance d'ailleurs il a bien compris qu'il rencontrerait de la sympathie dans le cœur des Liégeois; car ceux-ci n'ont pas oublié que les artistes de Paris décernèrent une semblable ovation à la mémoire de leur immortel Grétry, et que chaque année encore l'Opéra Comique consacra une soirée à célébrer son anniversaire. C'était donc, pour ainsi dire, acquitter une dette, et cette dette a été dignement acquittée.

Le spectacle était composé d'un opéra, de fragmens d'opéras et d'ouvertures, choisies entre tous les chefs-d'œuvre de Boyeldieu; n'était-ce pas là rendre le plus digne hommage à sa mémoire? On a commencé par le premier acte de *Chaperon Rouge*, dans lequel le chant de Mondonville et le jeu comique de Lemaire, ont été fort applaudis. L'ouverture de la *Dame Blanche* a servi ensuite d'introduction aux *Voitures Versées*. M. de Mondonville a joué le rôle de Dormeuil avec beaucoup de verve; M^e. Prévost a chanté à merveille, et le duo sur le motif si connu: *Au clair de la lune*, exécuté par elle et par Mondonville a été accueilli par deux salves d'applaudissements. L'orchestre a ensuite exécuté l'ouverture du *Calife de Bagdad*; puis tous les artistes vêtus de deuil, tenant à la main des couronnes de laurier ou des branches de cyprès et formant un demi-cercle dont le centre était un mausolée sur lequel on a pu lire le nom de Boyeldieu et de ses meilleurs opéras, ont chanté le chœur du serment de *Béniowski*.

M. Lemaire a lu ensuite, avec beaucoup d'émotion, un discours approprié à la circonstance et son camarade, M. Gellas a chanté un morceau dont les paroles, m'a-t-on dit, sont de sa composition et la musique de M. Prévost; après quoi tous les artistes ont couronné l'urne funéraire et le rideau s'est abaissé lentement sur ce touchant tableau. Agréé etc.

M. Schmidt, allemand, inventeur de la *lyre d'Apollon*, et membre de l'Académie d'industrie de France, qui lui a décerné une médaille d'honneur, se propose de se faire entendre sur notre grand théâtre, mardi prochain 21 du courant.

L'instrument dont il joue a la forme d'une lyre à 4 octaves et 42 clés, elle est munie de 6 trous et fait entendre à la fois le son de la clarinette, du haut-bois, du basson et de deux cors.

Les sons que rend cette lyre sont extrêmement doux et harmonieux, ils ont quelque chose de vaporeux, surtout dans les tons lointains ou échos, qui répondent aux sons primitifs et que M. Schmidt exprime avec une vérité parfaite. M. Schmidt s'est fait entendre dans des concerts à Paris, à Londres et autres villes, et partout il a recueilli de nombreux témoignages de satisfaction.

MODES PARISIENNES.

Si l'on avait désiré le *Goût*, si l'on avait cherché à donner une couleur, un nom, une existence à cette inexplicable influence qui s'infiltre aux plus monumentales constructions comme aux plus futiles brimborions de la parure d'une femme, il eût fallu pour l'honorer, créer un temple aux mille nuances, aux vagues et merveilleux contours; on l'eût décoré de fleurs, d'or, de pourpre et de gaze, l'air y eût exhalé de délicieux parfums, et son brillant parvis n'eût été froissé que par des pieds de femme et des plis de robes blanches. Mais si cette poétique fiction dut échapper au temps du paganisme, le *Goût* n'eût resta pas moins l'idole de notre monde; et pour nous apparaître plus pur et plus gracieux, il prit pour sanctuaire les magasins Sainte Anne.

Jamais, plus que cette année, ces superbes magasins se montrèrent-ils dignes d'être surnommés *le Temple du Goût*. Nous en avons admiré toutes les richesses nouvelles, et il nous faudra plus d'un jour pour citer les principaux articles destinés à marquer dans la toilette de nos femmes les plus élégantes.

Nous parlerons d'abord des manteaux, tout d'un genre nouveau, et dont les dispositions de dessins et nuances ont inspiré à l'imagination de leur inventeur des noms qui ont une piquante analogie avec l'étoffe qui les compose.

Manteau *Herminé*.
Macabro.
Assuérus.
Arménien.
Hermine.

Les satins offrent une variété surprenante. On s'étonne de tout ce qu'il a fallu de génie, de travail, de persévérance et de frais, pour produire d'aussi merveilleuses choses; aussi fallait-il, pour leur trouver des noms analogues, évoquer les plus piquants souvenirs de notre histoire.

Satins Médicis. — Brochés or, d'un travail supérieur, avec broderies et applications de velours.

Satins Isabelle brochés or; satins Isabelle brochés argent. — Ces deux articles, de la plus grande beauté, sont destinés pour robes, manteaux de cour et turbans; ils sont remarquables par leur belle fabrication.

Satins Scarron. — Rayés et brochés à fleurs, rappelan parfaitement les soieries anciennes. Cette étoffe sera bien employée en robes ouvertes et à demi-queue. Nos grandes couturières se proposent d'en faire ainsi, et la robe de dessous en satin blanc garnie de volans.

Satins Française de Foix. — Étoffes du même genre sans être rayés.

Satins Japonais. — Imitant les anciennes étoffes importées de la Chine, et fabriquées avec des soies de l'Inde.

Reps satinés. — Imitation des étoffes du siècle de Louis XIV.

Robes de satin, bordures de velours, dites Diane de Poitiers — Robes de soirées et de visites: c'est l'article de toilette qui été le plus remarqué à l'exposition.

Satins écossais, fond broché, dits Quentin-Durward. — Étoffes riches pour manteaux et pour robes.

Nombreuses dispositions de ce genre.

Satins Damas. — Imitation exacte des dames anciens.

Reps Scudéry. — Pour robes de visites et de soirées.

Elslerine. — Étoffe transparente portant une légère doublure pour robes de bals, soirées, et fabriquée par un procédé nouveau.

Satins montespan brochés, diverses couleurs or et argent. — Plus de trente délicieux dessins destinés pour robes de grandes soirées, il y a surtout de remarquable une branche de lilas, qui est la plus jolie chose du monde.

Choix nombreux de pous de soie brochés et étoffes de soie petits dessins, dites armures.

Gazes, Léa, Marabouts, Judith, etc., de diverses couleurs, et couleur sur couleur, pour robes de bals.

Léonaise imprimées, petits et grands dessins.

Tricot Indien.

Satins Luxor imprimés.

— brochés.

Ces articles sont pour robes de fantaisie. Au moment où elles seront employées, nous reparlerons des coupes et des garnitures qui leur conviennent.

La nomenclature que nous donnons aujourd'hui n'est que pour préparer au choix de si nombreuses nouveautés qu'il faut, en toute conscience, s'y prendre d'avance. Plus tard nous nous occuperons aussi des diverses écharpes, fichus, schalls brodés, imprimés, brochés, tous également nouveaux et heureusement disposés pour les toilettes d'hiver.

Dans la nomenclature de tous ces beaux articles, on reconnaît grand nombre des étoffes admirées à l'exposition qui a eu lieu au magasin Sainte-Anne, et dont tous les journaux, même politiques, ont signalé l'heureuse innovation. Ce fut un digne hommage à l'industrie que cette exposition à laquelle ont participé tous les premiers fabricans de la France, et qui révèle au monde la supériorité de nos manufactures. Cette idée, que ne pouvait tenir rien de spéculatif, a obtenu les suffrages les plus élevés, l'approbation de tous ceux qui n'y ont reconnu qu'un généreux encouragement offert au commerce, et aucune rivalité ne pouvait se trouver offensée du triomphe honorable que M. Delisle vient d'obtenir dans cette dernière circonstance.

VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins, revu la publication faite sous la date du 23 juin dernier, du plan relatif à l'élargissement et à la régularisation de la rue dite *Lulay des Fèves*.

Vu le contre-projet présenté par un architecte de cette ville. Arrêtent:

Le plan indiquant ce contre-projet sera déposé au secrétariat de la régence pendant 15 jours.

Les personnes intéressées peuvent en prendre inspection et faire sur son contenu telles observations qu'elles jugeront convenir.

Le présent sera affiché tant sur la pierre noire à l'hôtel de ville qu'à la porte de l'église de St-Jean, et il sera inséré dans les journaux de cette ville.

A l'hôtel de Ville, le 15 octobre 1834.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire DEMANY.

Les bourgmestre et échevins mettront en adjudication, le lundi 20 octobre courant à midi, dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville, l'entreprise des travaux de réparations et de construction du pavé de la petite-voierie pendant les années 1835 et 1836.

On peut voir le cahier des charges au secrétariat de la régence.

A l'hôtel-de-ville, le 8 octobre 1834.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

ETAT-CIVIL DE LIEGE, DU 16 OCTOBRE.

Naissances: 2 garçons, 2 filles.

Mariages 5, savoir: entre Jean Joseph Lamont, commis négociant, rue des Mineurs, et Barbe Jos. Goffin, marchande, sous la Tour. — Dieudonné Henri Jos. Derousseaux, menuisier, sur la Batte, et Marie Anne Raxhon, rue St. Jean. — Jean Baptiste Bondeur, journalier, faubourg St. Léonard, et Marie Jeanne Florence Renard, brodeuse, même faubourg. — Barthélemi Martinet, armurier, faubourg Vivegnis et Jeanne Bottes, journ. même faubourg. — Franc. Beaujean, brossier, rue Puits en Sock, et Anne Marie Demoulin, même rue.

Décès: 2 garçons, 3 filles, 3 hommes, 4 femme, savoir: Pierre Etienne Delhaille, âgé de 71 ans, rentier, rue St. Severin, célibataire. — Guill. Jos. Lejeune, âgé de 60 ans, journalier, à la Boverie, veuf de Marguerite Renson. — Mathieu Hignoul, âgé de 43 ans, plafonneur, à Ans, célibataire. — Marie Agnès Destordeur, faub. d'Amerceur, épouse de Jos. Colard.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ROUES DE DINDONS.

Dimanche prochain, on JETTERA des ROUES de DINDONS à *Ma Campagne*, faubourg Ste.-Walburge.

VENTE

D'UNE

HABITATION CONSIDÉRABLE

ET DE TERRAINS,

Offrant les plus beaux emplacements pour des nouvelles constructions.

Le jeudi 30 octobre 1834, à deux heures de l'après-dînée, le notaire SERVAIS procédera, sur les lieux mêmes, à l'adjudication publique:

1^o de L'HOTEL, portant le n^o 52, situé au QUAI DE LA SAUVENIERE, à Liège, et tenant au Sud à celui de M. Jamme, bourgmestre.

Cette propriété, outre qu'elle est d'un genre grandiose, réunis encore tout ce qui constitue une demeure agréable, saine et commode. Elle contient, y compris les jardins, cour, écurie, remise et autres dépendances, une superficie de 4280 mètres 16 centimètres; sa façade, vers le quai, est de 27 1/2 mètres.

2^o De cinq portions de terrain, aboutissant également à la promenade du quai de la Sauvenière à Liège, et formant autant de lots, régulièrement tracés.

Ces terrains ont une surface totale de 2555 mètres 49 centimètres, répartie par portions à peu près égales, à raison de 1937 mètres 50 centimètres, pour trois lots et de 617 m. 99 c., pour les deux autres.

Chaque portion présente, à la rue, une largeur de 12 à 13 mètres.

Le prolongement de la rue de la Casquette et les nouvelles communications projetées; telles que celles du quai avec la place Saint Jean en Isle et le chemin de fer, donnent un grand surcroît de valeur aux biens dont il est ici question.

Un plan figuratif de ces biens et les titres qui s'y rattachent, sont déposés en l'étude du notaire SERVAIS, place derrière le Spectacle, n^o 856, à Liège.

Par suite de la présente annonce, celle qui a fixé la même Vente au 20 octobre courant, est devenue sans objet. 756

MAISONS A VENDRE.

Lundi, 27 octobre courant, à 3 heures, M^e DUSART, notaire, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, trois MAISONS de commerce contigues, sises en cette ville, rue du Pont, savoir:

1^o Une maison sans numéro, joignant, vers le Marché, à Mr Houa, sur la mise à prix de 12,000 frs.

2^o Une grande et belle maison, n^o 906, sur la mise à prix de 30,000 frs.

Et 3^o une autre, cotée 905, sur la mise à prix de 8,000 francs.

S'adresser audit notaire, dépositaire des titres. 637

AVIS POUR SURENCHÉRIR,

LA FORGE ET HAUT FOURNEAU

Occupés ci devant par M. Lentz-Detienne, à Huy.

On fait savoir que par procès-verbal d'adjudication, passé devant M^e CHAPPELLE, notaire à Huy, le 6 octobre 1800 trente quatre, la Forge et Haut-Fourneau avec magasins, remises, ateliers, jardin, prairie, vignoble, situés à Huy, province de Liège, sur la rivière du Hoyoux, plus deux maisons avec vignobles, terrains à culture, prairie, bois et broussailles, situés à côté de l'établissement en lieu dit *Entre deux Thiers*, le tout occupé ci-devant par M. Lentz-Detienne, ont été adjugés provisoirement en un seul lot, au prix de 75,000 francs, et qu'aux termes du cahier des charges, toute personne solvable peut surenchérir les immeubles adjugés, jusques et inclus le 21 octobre, à charge d'en élever le prix d'un vingtième et d'en faire déclaration par acte authentique, en l'étude dudit notaire CHAPPELLE, auquel on peut s'adresser, pour plus amples renseignements. 663

PRISONS. — ADJUDICATION.

Il sera procédé, sous l'approbation de M. l'administrateur des prisons, dans les bureaux de MM. les commissaires des districts de Huy et Verviers, savoir: à Huy le lundi 27 octobre courant, à Verviers, le jeudi 30 même mois, à 11 heures du matin, à l'adjudication de la fourniture des OBJETS NECESSAIRES à l'ENTRETIEN des DÉTENUIS dans les prisons des dits arrondissements pendant l'année 1835.

Le cahier des charges de cette adjudication est déposé au secrétariat des commissariats de district susmentionnés, et à la troisième et quatrième division de l'administration provinciale à Liège.

A Liège, le 15 octobre 1834.

Le gouverneur de la province de Liège,
Baron VANDENSTEEN.

Tous clamants droit à la succession de J. A. DESART déservant à la succursale de Waseige, y décédé le 6 octobre 1834, et notamment les cousins et cousines sous germains, sont invités à se faire connaître dans le délai de trente jours, en l'étude du notaire de BEFVE, rue Sœurs de Hasque n^o 281 à Liège. Chargé de l'exécution de ses volontés dernières 755

L'on désirerait trouver un BON COMMIS NÉGOCIANT qui pourrait disposer d'une coupe d'heures par jour. S'adresser pour plus amples renseignements au n^o 928, place du Marché. 756

CHAMBRES garnies à LOUER, place Ste-Barbe, n^o 32 avec la jouissance d'une terrasse donnant sur la Meuse.

COMMERCÉ.

Bourse de Vienne du 7 oct. — Métalliques, 99 1/4 000. Actions de la banque 4258 0/0.

Fonds anglais du 14 oct. — Consol. 91 0/0 0/0. — belge, 101 3/4, holland. 52 1/2, Portug. 82 3/8. Esp. cortés 57 1/4.

Bourse de Paris, du 15 oct. — Rentes, 5 p. 100, 105 70. fin cour., 000 00. — Rentes, 3 p. c. 78 30, fin cour., 00 00. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 95 85; fin cour., 00 00. — Emprunt Guebhard, 28 0/0; fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 100, 46 1/4; fin cour., 00 0/0; 3 p. 100, 28 3/4; fin cour., 00 0/0; différée 00 0/0. — Cortés, 44 1/2. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 99 0/0; fin cour., 0 00/0 — Empr. romain, 97 1/8; fin cour., 000 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 000.

Bourse d'Amsterdam, du 14 oct. — Dette active, 52 3/4 0/0. Dito, 99 3/4 00 — Bill. de change, 23 1/4 00. — Oblig. du Syndicat, 91 5/8 00/00 — Dito, 74 3/4 0/00. — Rente des dom., Act. de la Société de commerce, 100 1/4. — Rente française, 78 0/0. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe Hop. et C^e, 103 5/8 0/0. Dito de 1828, 104 1/8 0000 — Inscript. russes, 68 1/4 0000 — Empr. russe 1831, 98 5/8 0/00. — Rente perp. d'Esp. 000 0/0 — Dito 00. — Dette diff. d'Esp., 44 7/8 00 00 00. — Obl. mét. Autriche, 90 0/0 00/00 — Lots chez Gollais, 0/00. — Cert. Naples falc., 000 1/0. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. de Brésil, 78 1/2. — Cortés, 42 3/4 00 0/0. — Dito Grec, 0. — Lots de Pologne, 121 0/0.

Bourse d'Anvers, du 16 octobre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois
Amsterdam.	3/4 1/2 perte.		
Londres.	12 05	11 97 1/2 P	
Paris.	147 3/8	P 47 1/16	46 15/16 P
Francofort.	36 3/16	36 1/16	35 7/8
Hambourg.	35 7/16	35 1/4	35 1/8

Escompte 4 1/2 p.

Effets publics. Belgique. — Dette active, 103 0/0 A. Id. diff. 41 1/4 0. — Oblig. de l'entr., 95 P. — Empr. de 48 mill. 99 A 0/0 0. — Id. de 12 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 000 0/0 0/0. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000. Oblig. synd., 0/00. — Rent. remb., 2 1/2, 88 A et 94 5/8 P. — Espagne. Gueb., 28 0/0 P 00 Id. perp. Paris, 5 p. c. 0/0 0/0. Id. perp. Amst., 46 1/2 47 1/4 47 00.0/0. — Idem dette différée, 42 1/8.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

800 Balles café Saint Domingue, à 30 1/2 cents, cons.

200 Balles café Brésil, de 30 à 30 1/2 cents, cons.

50 Caisses sucre Fernomb. Moscou., à florins 14 1/2, ent. étranger.

100 Caisses sucre Havane blond, prix inconnu.

Arrivages au port d'Anvers, du 15 au 16 octobre.

Le koff hanovrien Vr. Joanna, c. Christoffers, v. de Bordeaux ch. de vin et eau-de-vie.

Le koff belge Jeune Pierre, c. Wilderman, v. de New-Castle, ch. de copepoise et manufactures.

Le koff belge Sirène, c. Kuyper, v. d'Emden, ch. de Fer blanc, cuivre et bois de teinture.

Le schooner norvégien Janus, c. Johnson, v. de Riga, ch. de graine de chanvre.

La gallasse mecklenbourgeoise Renata, c. Rehberg, v. de Riga, ch. de bois.

Le schooner anglais Louisa Maria, c. Gamble, v. de Montevideo, ch. de 6000 cuirs.

Le 3 mâts américain Lion, c. Smith, v. de Matanzas, ch. de sucre.

Le brick anglais Forster, c. Forster, v. de New York, ch. de tabac, potasse et thé.

Le schooner français 2 Frères, c. Barbe, v. du Havre, ch. de tabac et potasse.

Bourse de Bruxelles, du 16 oct. — Belgique. Dette active, 52 0/0 A. Emp 24 mill., 99 0/0 P 0. — Hollande. Dette active, 51 3/4 0. — Espagne Gueb., 27 1/2 P. 0 Perpétuelle Anvers, 4 p. 100. 0. Id. Amst. 5 p. 100, 47 0/0 P 00 0/0. Id. Paris, 3 p. 100. 30 0/0 P. Cortés à Lond., 43 0/0 A. Dette diff. 42 1/4.

Prix des grains au marché de Liège du 16 oct.

Froment vieux Phectolitre, 45 francs 00 cent.

Seigle, id. 9 48

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, Liège.